

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 219-178-1911 rapportant l'arrêté n° 180 du 6 juillet 1911 lequel déclarait contaminé le port d'Hodéidah.

n° 219-178-1911

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
8 août 1911

Numéro JO  
n° 178 du 01/09/1911

Date du numéro  
1 septembre 1911

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 15 décembre 1909 portant règlement sur la police sanitaire maritime promulgué dans la colonie le 9 janvier 1910

**Vu** le rapport du chef du Service de Santé, en date du 3 août 1911 constatant que les vapeurs provenant d'Hodéidah présentent à leur arrivée à Djibouti des patentes nettes ;

### TEXTE INTÉGRAL

Article premier. — Les mesures édictées par l'arrêté n° 180 du 6 juillet 1911 contre les provenances du port d'Hodéidah sont rapportées. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

CASTAING.